

# LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

## Affaire Glenn Patrick Moundende : ce qu'il s'est passé à Mandji

**LES** errements de ce jeune gabonais ont occasionné, entre autres, deux blessés chez les gendarmes dépêchés dans le cadre de l'intervention et des sévices sexuels à l'encontre de l'un des otages présentement traumatisés.

Styve Claudel ONDO MINKO  
Libreville/Gabon

**G**LENN Patrick Moundende, le jeune preneur d'otages de Mandji Ndolou, est décédé le vendredi 21 juillet à la suite des balles qu'il a reçues pendant l'assaut lancé par le Groupement d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN) dans la nuit du jeudi 20 au vendredi 21 juillet 2023. Si l'opération destinée à neutraliser l'homme rapidement devenu un danger public a été diversement appréciée dans l'opinion, les dernières informations sur cette affaire obtenues auprès des sources autorisées, permettent toutefois de comprendre pourquoi le dénouement a été fatal pour ce Gabonais.



Glenn Patrick Moundende de son vivant.

En effet, vendredi 21 juillet, à l'heure où nous bouclions le texte relatif à cette prise d'otages paru dans l'édition du week-end, Glenn Patrick Moundende, qui avait déjà blessé un gendarme et pris en otage une employée de la société Perenco, était activement recherché par la cinquantaine d'éléments de la gendarmerie nationale dépêchés pour mettre un terme à cette situation.

Aussi, à la faveur des recherches entreprises le 20 juillet, en fin de soirée, un nouvel échange de tirs avec le forcené a occasionné un

blessé chez les pandores. Le maréchal des logis touché par une balle à la jambe droite a d'abord été conduit dans une structure hospitalière locale, avant de rallier Port-Gentil. C'est d'ailleurs au cours de cet échange de tirs que l'employée de Perenco a pu être libérée mais aussi que les gendarmes ont réussi à récupérer le fusil de type calibre 12 de Glenn Patrick Moundende avec plusieurs munitions, une machette en plus d'un téléphone

portable de marque Tecno. Sauf que la mission du commando était loin d'être terminée, d'autant plus que le preneur d'otages avait une fois de plus pris la clé des champs. Entre-temps, les Officiers de police judiciaire (OPJ) qui auditionnaient la dame libérée apprenaient que cette dernière aurait subi de violents sévices sexuels durant sa captivité. Des faits qu'auraient aussitôt attesté les examens médicaux effectués sur la victime à

la suite de son évacuation dans le chef-lieu de la province de l'Ogooué-Maritime.

Vendredi 21 juillet, au cours de leurs recherches, les éléments de gendarmerie sont mis au fait de ce que Glenn Patrick Moundende se trouve dans une petite habitation en planches établie à environ 4 km des installations de la société Perenco. Mais que ce dernier serait en train de tout faire pour s'armer à nouveau. Une fois au lieu indiqué, les pan-

dores vont d'abord effectuer un tir de sommation destiné à intimider le fugitif sans lui occasionner de dégâts physiques.

Malheureusement, au lieu de se rendre, le forcené a plutôt sauté par la fenêtre de la cabane, avant de prendre la direction de la forêt. C'est à ce moment que les pandores ont pris la décision de procéder à des tirs de neutralisation. Aussi, s'agissait-il de l'empêcher d'utiliser ses armes ou de se déplacer. Touché par balles, Glenn Patrick Moundende, qui a ensuite été transporté d'urgence à l'hôpital Schweitzer de Lambaréné, n'a pas survécu à ses blessures.

Pour rappel, ce film "d'horreur" a débuté le mardi 18 juillet dernier. Armé d'une machette et d'un fusil de type calibre 12, le natif de Mandji-Ndolou a commencé par enlever deux agents de sécurité sur le site de Tsiengui, propriété de la société Addax Pétroleum. L'une des victimes a réussi à s'échapper, avant de sonner l'alerte auprès des forces de défense et de sécurité dont l'intervention a débuté dans la nuit du mardi 18 au mercredi 19 juillet 2023.

Le jeune homme revendiquait, entre autres, l'arrêt immédiat du contrat de la société GUITU dans les 48 heures, société prestataire œuvrant dans la mise à disposition des personnels ; la mise en service du dispensaire du village d'Omengo ; le départ de l'actuel commandant de brigade de Mandji ; l'immunité totale accordée par le président de la République en rapport avec les actes posés ; une rançon de 50 millions de francs demandée aux sociétés pétrolières pour la libération des otages.

Selon une source proche du commandement en chef de la gendarmerie nationale, tout au long de cette opération, les éléments déployés ont fait preuve de dextérité et de professionnalisme. D'autant que la priorité était de préserver les vies et la sécurité des installations pétrolières.

### Contrepoint

## Nul ne peut se faire justice soi-même

Christelle NTSAME  
Port-Gentil/Gabon

**S'**IL y a une loi qui, sans nul doute, est classée parmi celles ayant une popularité à nulle autre pareille, c'est bien celle qui fait interdiction à qui que ce soit, peu importe les circonstances, de se substituer au droit ou à l'autorité de l'État dans le but de se faire justice soi-même.

En effet, malgré les lenteurs ad-

ministratives observables partout, malgré les délais incroyablement longs dans lesquels semblent plongées certaines situations qui touchent l'intérêt collectif, l'État est seul habilité à juger du moment opportun pour y remédier. Malheureusement, certains compatriotes, à tort ou à raison, exacerbés par le quotidien, éprouvent des difficultés à intégrer ce fait.

Ce qui expose inéluctablement les contrevenants à des sanc-

tions. Pouvant s'avérer ultimes. Comme c'est le cas de Glenn Patrick Moundendi, ce natif de Mandji Ndolou, qui a cru qu'il pouvait passer pour un héros auprès des siens.

En effet, le preneur d'otages a cru bien faire en posant ces actes répréhensibles. Dans le but, selon lui, de sortir ses compatriotes de la précarité amplifiée par le non-respect des partenariats sociaux signés par les entreprises pétrolières opérant dans

la contrée avec les communautés locales.

Savait-il seulement à quoi il s'exposait en décidant d'aller à rebours de la loi ? Nul ne saurait le dire avec exactitude. Toutefois, sa fin tragique va sans conteste faire réfléchir à deux fois ceux qui seraient tentés de faire comme lui. D'autant qu'ils risqueraient, eux aussi, d'avoir affaire à la dure réalité de la loi.